



COLLEGE ARIANE

ANNEXE AU PROTOCOLE SANITAIRE

NOVEMBRE 2020

Le protocole sanitaire ministériel s'applique au plus tard le 9 novembre 2020.

Il repose sur les fondamentaux suivants :

- **Le port du masque;**
- **L'application des gestes barrière ;**
- **La formation, l'information et la communication.**

Il s'appuie sur les protocoles sanitaires rédigés par le ministère de l'Éducation Nationale en date du 17 août 2020 et de novembre 2020.

Il pourra être modifié en fonction des consignes ministérielles, et des observations de terrain.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire.

POINTS DE VIGILANCE

Le port du masque :

- Pour les personnels : le port du masque « grand public » est obligatoire en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas possible tant dans les espaces clos que les espaces extérieurs.
- Pour les élèves : le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Les élèves doivent donc venir au collège avec un masque par demi-journée de classe fourni par la famille.

Le comité départemental de l'Eure a mis à disposition des établissements scolaires des masques en tissu lavable grand public à destination des élèves qui n'en auraient pas ainsi que des agents départementaux.

La direction départementale académique de l'Eure a mis à disposition des établissements scolaires des masques en tissu lavable grand public à destination des personnels et des élèves boursiers. Les personnels « vulnérables » pourront bénéficier de masques chirurgicaux spécifiques.

Le lavage des mains :

Le lavage des mains doit être réalisé à l'entrée en classe le matin et après la pause méridienne : des flacons de gel hydro alcoolique seront disposés dans les salles de classe.

La ventilation des classes et locaux :

Les salles de classes seront aérées par les agents avant la première heure de cours. Il est demandé aux enseignants d'aérer les salles aux récréations et pendant la pause méridienne.

La formation des élèves :

L'infirmière dispensera une information sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains et le port du masque.

La limitation du brassage entre groupes d'élèves.

Chaque classe se verra attribuée une salle banalisée fixe et les enseignants se déplaceront en fonction de l'emploi du temps des élèves. Cette mesure ne s'applique pas aux salles spécialisées (sciences, technologie, ...). Les cours de langues sont dispensés comme prévus dans les emplois du temps.

Des sens de circulation seront indiqués dans les couloirs et les escaliers afin de limiter les croisements entre les élèves de groupes différents.

Le rôle des parents :

Les parents jouent un rôle essentiel dans la surveillance de la santé de leur enfant et l'information au responsable de l'établissement en cas de test positif ou contact à risque.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leur enfant et de lui rappeler que les regroupements aux abords du collège sont à proscrire.

La restauration scolaire :

Les élèves, regroupés par classe, se verront attribuer une place fixe (étiquette sur la table).

Les groupes seront distants d'au moins un mètre. Un ordre de passage des classes a été établi pour chaque service et chaque jour de la semaine.

La salle des professeurs :

Le port du masque est obligatoire dès lors que plusieurs enseignants sont présents dans la salle des professeurs.